Image not found or type unknown

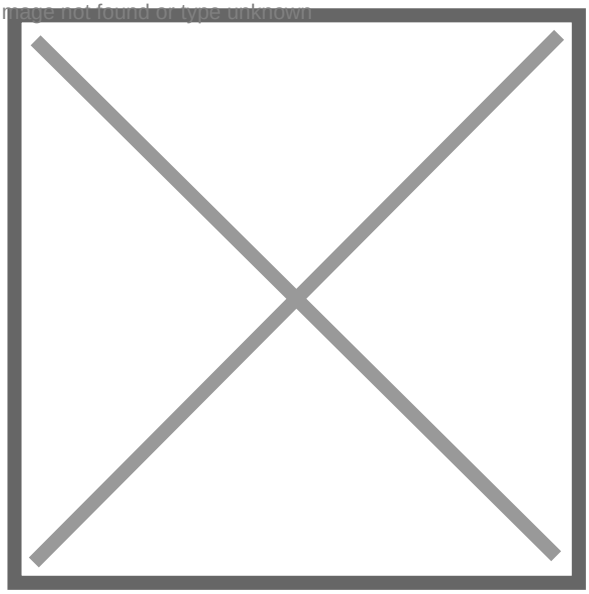

# L'assurance vie en héritage est-elle intégrée dans la succession?

Par **serena**, le **17/11/2008** à **21:33**

Bonjour,

Peut-on me préciser si une assurance vie fait partie de la succession proprement dite et donc être taxée?
Par ailleurs,ayant donné pouvoir au notaire pour régler les modalités de la succession, suis - je obligée d'accepter qu'il rapatrie les liquidités d'un compte courant sur son compte en attendant qu'il me transmette l'héritage?
Merci d'avance de vos réponses éclairées
Solidairement
Serena

Par **gloran**, le **17/11/2008** à **22:50**

De mémoire ça dépend de beaucoup de paramètres : date de création de l'assurance vie, date des versements, montant pas trop élevé vis à vis de la succession etc.

Mais, si le montant de l'assurance vie est raisonnable au regard de la succession, en principe la prime n'est pas rapportée à cette succession et est versée sans droits aux bénéficiaires. (attention aussi pour les impôts, c'est le cas général mais je crois que dans certaines conditions il peut y en avoir à payer).

Vous trouverez sans aucun problème toutes les infos en tapant assurance vie sur Google, nombre de sites exposent ces problèmes.

Par **serena**, le **17/11/2008** à **22:57**

Merci pour cette réponse (partielle) rapide!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés